DLP - 8 - 4 - 91037254

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0750 5647

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Grandes Cultures

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 4 - 27 Mars 1991

CEREALES :	- régulateurs de croissance - gérer les résistances - dépliant ITCF-SPV-INRA
POIS :	- sitones infestations localement importantes
COLZA :	- méligèthes

CEREALES

Régulateurs de croissance

Situation :

Les céréales sont pour la plupart au stade 3 à 4 talles, dans certaines situations le stade "épis 1 cm" est presque atteint.

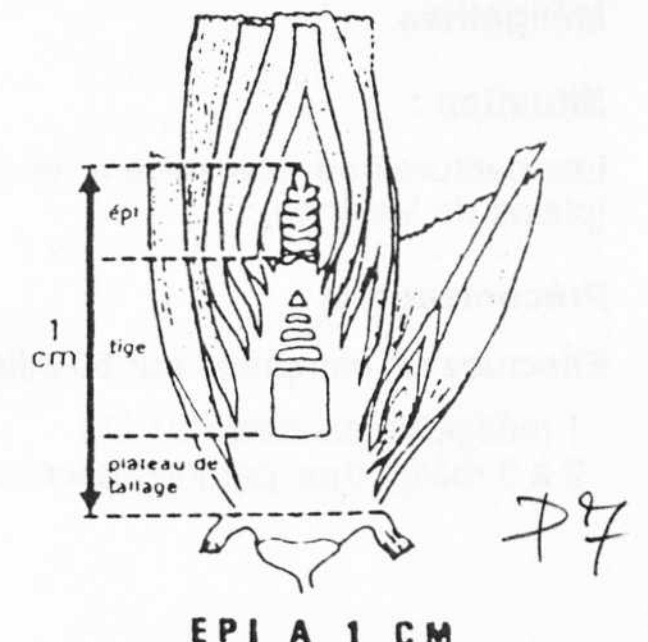
Préconisations :

L'application d'un régulateur de croissance ne doit pas être systématique, mais doit être raisonnée en fonction des risques de verse (fumure, variété, densité...).

Il existe trois types de produits en fonction de leur composition (cf dépliant vert ci-joint).

- ceux contenant du chlormequat chlorure (CCC) qui sont le plus appliqués du stade fin tallage à début montaison, la période optimale se situant au stade épi 1 cm. La spécialité contenant de l'imazaquine (CYCOCEL CL) possède une période d'utilisation plus longue, jusqu'au stade 1 noeud, elle est donc plus souple d'emploi. L'utilisation de ces produits est peu dépendante des conditions climatiques (notamment la température).
- ceux contenant du CCC associés à de l'étéphon, l'efficacité de ces spécialités dépend plus des conditions climatiques, en effet il faut au minimum 12 degrés pour une action optimale.
- ceux contenant que de l'étéphon, il faut une température d'au moins 14 degrés pour une bonne efficacité.

Il est très important de respecter les conditions d'emploi, notamment le stade d'application. Pour détecter le stade épis 1 cm, il faut prélever une vingtaine de pieds, et ne conserver que le maître-brin. Fendre ce dernier et évaluer la distance entre le sommet de l'épi et la base du plateau de tallage (cf schéma). Le stade est atteint si là au moins 50 % des pieds ont atteint ce stade.



EPI A 1 CM

P7

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

Dépliant ITCF - SPV - INRA

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le dépliant sur la protection des céréales en fin d'hiver et au printemps, à la rédaction duquel la Protection des Végétaux a participé. Nous souhaitons l'accompagner de deux remarques :

Tableau des matières actives :

Les résultats recueillis par la Protection des Végétaux dans son réseau d'expérimentation semblent montrer une action préventive du chlorothalonil vis-à-vis de la septoriose légèrement plus favorable à cette matière active.

Spécialités commerciales :

La densité du document n'a pas permis d'ajouter de nouvelles précisions. Cependant, il convient de considérer, vis-à-vis de la rouille brune du blé (colonnes Rb), que la couleur vert foncé est attribuée aux fongicides dont la persistance d'action dépasse nettement 30 jours. A 20 jours, plusieurs spécialités à base de triazole méritent cette couleur.

———— POIS

Sitones

Situation :

On observe d'une façon générale la présence de ce parasite, les infestations sont parfois importantes, et le seuil d'intervention est atteint localement, notamment dans les secteurs de la plaine de la Bièvre, et la Vallée de l'Isère.

Préconisations :

Dans les régions du Sud de l'Isère et du Nord de la Drôme visitez rapidement vos parcelles et traitez si l'on observe des encoches sur la totalité des premières feuilles, c'est déjà le cas pour certaines cultures. En effet il existe une bonne corrélation entre les dégâts observés sur les feuilles et les populations larvaires qui, elles vont se nourrir au dépend des nodosités et donc affecter le développement de la plante.

Produits utilisables :

Décis	0,25 l/ha
Sumi-alpha	0,4 l/ha
Karaté	0,125 l/ha
Tracker	108 EC0,08 l/ha

———— COLZA

La majorité des colza atteignent le stade D2, E.

Méligèthes

Situation :

Les captures se poursuivent, et leur présence est importante surtout dans le sud de la région : Drôme (plaine de Valence).

Préconisations :

Effectuez un comptage sur 50 inflorescences et traitez si on observe :

- 1 méligèthe au stade D1-D2
- 2 à 3 méligèthes par inflorescence au stade E

GERER LES RESISTANCES: mode d'emploi

Il est de plus en plus difficile de raisonner la protection phytosanitaire de nos cultures à court terme : si les aspects économiques sont importants, ils ne doivent pas faire oublier des vérités qui nous engagent à moyen voire à long terme:

- le problème des résistances est bien réel : rien que pour le piétin-verse, il coûte plus d'1 quintal/an/ha à chaque producteur (différence de prix entre un BMC et un Sportak)

- les «découvertes» de nouvelles matières actives à mode d'action différent de ceux déjà connus se font de plus en plus rares

LES FAITS

Pour les céréales, nous connaissons trop bien les phénomènes de résistances pour pouvoir encore les ignorer : Piétin-verse et BMC, Oïdium et triazoles, ... sans parler de ceux que l'on ne n'a pas encore pris le soin d'étudier

Dans d'autres productions, les exemples sont nombreux aussi : oïdium, botrytis et mildiou sur vigne, mildiou en pomme de terre, cercosporiose pour la betterave, tavelures des pommiers et poiriers ...

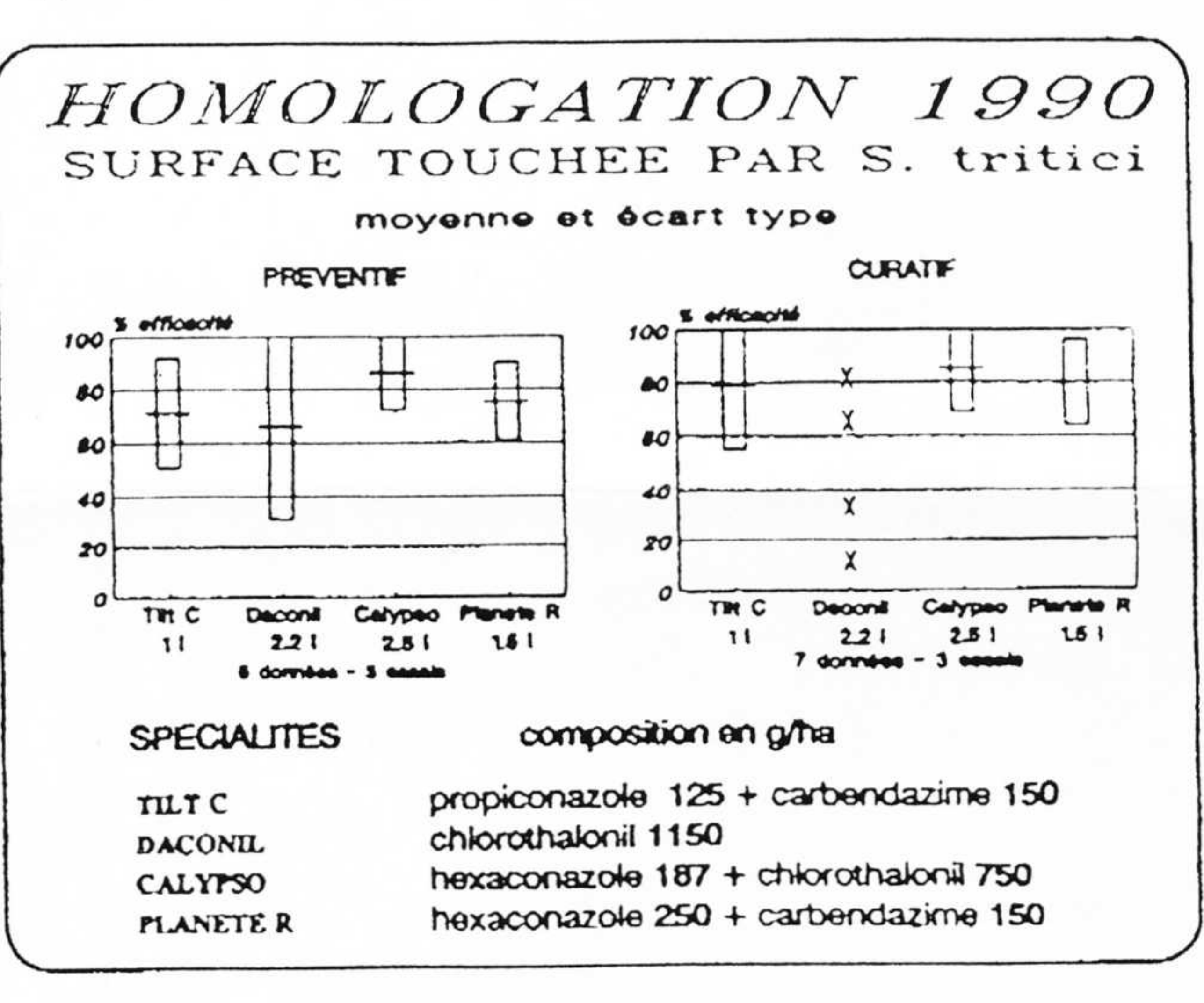
MAINTENIR L'EFFICACITE DES SPECIALITES ACTUELLES

Quelques règles de base suffisent:

• **Assurer la meilleure efficacité possible** du traitement en intervenant préventivement, c'est à dire avant la contamination par le champignon. Les traitements dits curatifs sont le meilleur moyen de compromettre la pérennité des matières actives.

• **Limiter le nombre de traitement** avec des matières actives ayant le même site d'action sur le champignon: appliquer sur une parcelle ALTO puis HORIZON ou PLANETE R produit les mêmes effets vis à vis des résistances que l'application de 2 HORIZON ou 2 PLANETE R.

• **Respecter les doses d'emploi.** Le cas de la vigne est exemplaire : le sous-dosage accélère l'apparition des résistances. Si des réductions de doses de 20% ne semblent pas poser de gros problèmes, il en va sans doute tout autrement si on réduit les doses de 50 voire 70 % même si on multiplie le nombre des traitements : 2 demi doses à 3 semaines d'intervalle n'ont pas le même effet qu'une dose pleine appliquée en 1 seul passage.



SPECIALITES	composition en g/ha
TILT C	propiconazole 125 + carbendazime 150
DACONIL	chlorothalonil 1150
CALYPSO	hexaconazole 187 + chlorothalonil 750
PLANETE R	hexaconazole 250 + carbendazime 150

• **Utiliser toute la panoplie des moyens disponibles.** Une seule catégorie de fongicides est pour l'instant à l'abri des problèmes de résistance sur céréales : les produits de contact.

Placés correctement (ils ne sont que préventifs), ils assurent un bon niveau d'efficacité et régularisent l'action des triazoles avec lesquels ils sont associés (voir graphique).

Réduire les coûts aujourd'hui est une préccupation louable qui ne doit cependant pas nous conduire à des sur-coûts ou des impasses dans les années à venir : c'est aujourd'hui qu'il faut préserver l'avenir des spécialités phytosanitaires.



INSTITUT TECHNIQUE DES CEREALES ET DES FOURRAGES
8, avenue du Président Wilson
75116 PARIS

• PROTECTION DES CEREALES
contre les maladies
les ravageurs
et la verse
• REIMPLANTATION DES CULTURES

JANVIER 1991

PRIX : 20 F T.T.C.

Cette édition annule et remplace l'édition de janvier 1990 elle sera valable jusqu'à janvier 1992
Pour plus d'informations sur les produits consulter les fiches dans les brochures de l'ITCF et dans PERSPECTIVES AGRICOLES

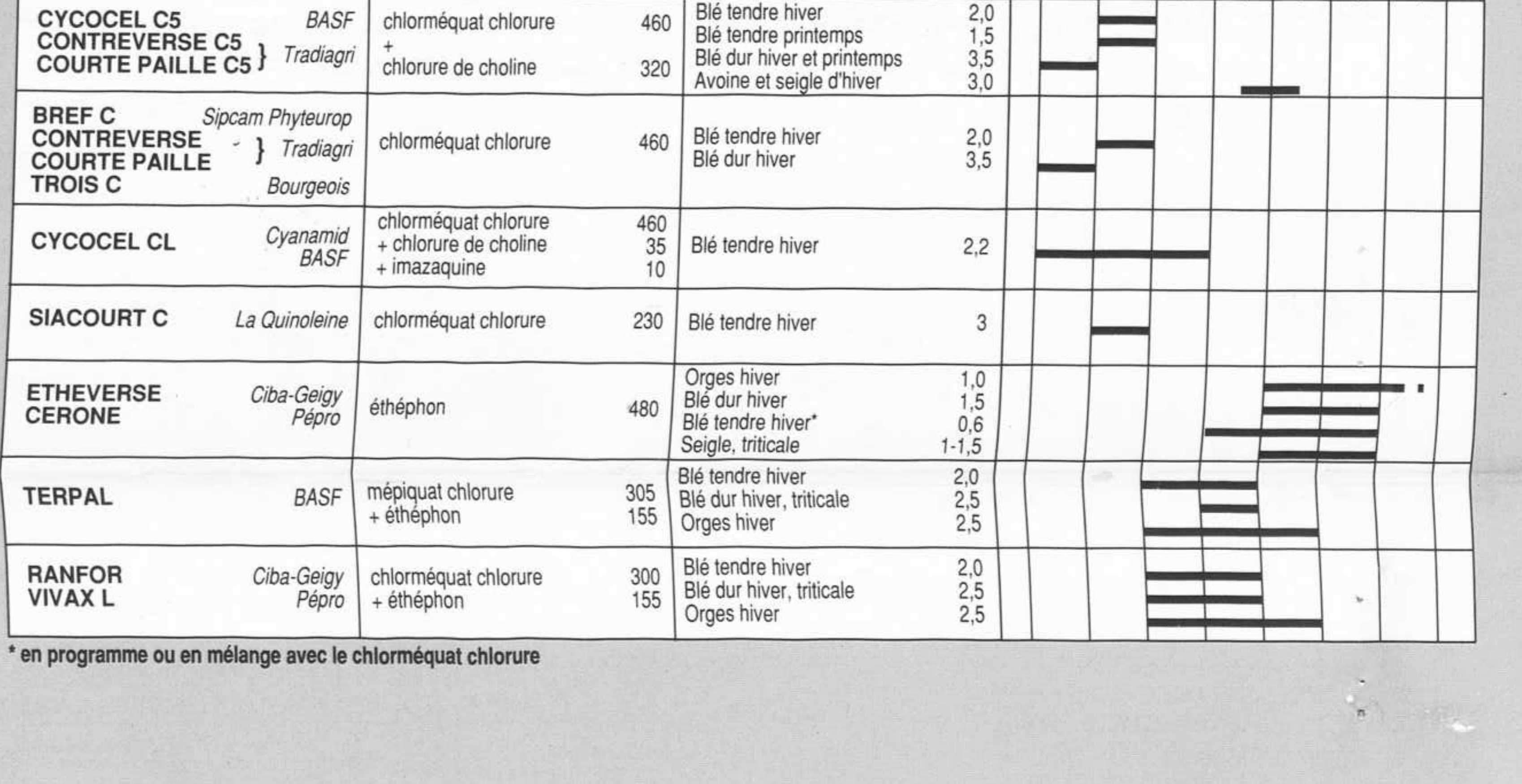
document établi avec le concours de l'INRA et du Service de la Protection des Végétaux

SpV

ISBN 2-86492-117-0
Dépôt légal 1er trimestre 1991
Imprimerie FRAZIER - PARIS

SUBSTANCES DE CROISSANCE

Janvier 1991



SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	MATIERES ACTIVES	concentration en g/l	ESPECES	Doses (l/ha)
CYCOCEL C5 CONTREVERSE C5 COURTE PAILLE C5	BASF } Tradiagri	chlorméquat chlorure + chlorure de choline	460 320	Blé tendre hiver Blé tendre printemps Blé dur hiver et printemps Avoine et seigle d'hiver	2,0 1,5 3,5 3,0
BREF C CONTREVERSE COURTE PAILLE TROIS C	Sipcam Phyteurop } Tradiagri Bourgeois	chlorméquat chlorure	460	Blé tendre hiver Blé dur hiver	2,0 3,5
CYCOCEL CL	Cyanamid BASF	chlorméquat chlorure + chlorure de choline + imazaquine	460 35 10	Blé tendre hiver	2,2
SIACOURT C	La Quinoleine	chlorméquat chlorure	230	Blé tendre hiver	3
ETHEVERSE CERONE	Ciba-Geigy Pépro	éthéphon	480	Orges hiver Blé dur hiver Blé tendre hiver* Seigle, triticale	1,0 1,5 0,6 1-1,5
TERPAL	BASF	mépiquat chlorure + éthéphon	305 155	Blé tendre hiver Blé dur hiver, triticale Orges hiver	2,0 2,5 2,5
RANFOR VIVAX L	Ciba-Geigy Pépro	chlorméquat chlorure + éthéphon	300 155	Blé tendre hiver Blé dur hiver, triticale Orges hiver	2,0 2,5 2,5

Epoques d'application : Plein tallage | Fin tallage | Début montaison (épi 1cm) | 1 noeud | 2 noeuds | apparition dernière feuille | Gonflement | Début épiaison (1eres barbes)

*** en programme ou en mélange avec le chlorméquat chlorure**

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

Janvier 1991

(suivre les avertissements agricoles du Service de la Protection des Végétaux)

- autorisé, bonne efficacité
- autorisé, efficacité moyenne ou irrégulière
- non autorisé
- information insuffisante

insecticides

SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	MATIERES ACTIVES	% POUDRE G/L LIQUIDE	MOUCHE GRISE	TORDEUSE	MOUCHE Mineuse	PUCERONS sur épi	CECIDOMYIES des fleurs de blé
FASTAC	Agrishell	alphaméthrine	50 g/l		0,2 l		0,3 l	
TALSTAR	Pépro	bifenthrine	100 g/l				0,05 l	
TALSTAR Flo	Pépro	bifenthrine	80 g/l				0,0625 l	
BAYTHROID	Bayer France	cyfluthrine	50 g/l				0,3 l	
CYMBUSH	Sopra	cyperméthrine	100 g/l		0,2 l		0,25 l	
KAFIL Super	La Quinoléine	cyperméthrine	100 g/l		0,2 l		0,25 l	
DECIS	Procida	deltaméthrine	25 g/l		0,3 l	0,25 l	0,25 l	
SUMI-ALPHA	Agrishell	esfenvalérate	25 g/l		0,3 l		0,3 l	
TECHN'UFAN	Sipcam-Phyteurop	endosulfan	350 g/l				1,5 l	
SERK EC	Sandoz	endosulfan+thiométon	200 g/l+66,7 g/l			1,5 l	1,5 l	2 l
SUMICIDIN 10	Agrishell	fenvalérate	100 g/l		0,35 l		0,35 l	
MAVRIK et MAVRIK Flo	Sandoz	fluvalinate	240 g/l				0,15 l	
DYFONATE MS	Stauffer	fonofos microencapsulé	552 g/l	2 l				
KARATE	Sopra	lambda cyhalothrine	50 g/l		0,125 l	0,125 l	0,125 l	0,15 l
FOLIMATE	Bayer France	ométhoate	250 g/l	2,6 l				
ZOLONE Flo	Rhodiagri-Littorale	phosalone	500 g/l				1,2 l	
PIRIMOR G	Sopra	pyrimicarbe	50 %				0,25 kg	
TRACKER 108 EC	Du Pont de Nemours	tralométhrine	108 g/l		0,08 l		0,08 l	

Les informations chiffrées dans les cases correspondent aux doses à utiliser à l'hectare.

Janvier 1991

REIMPLANTATION DE CULTURES APRES UNE CEREALE D'HIVER DESHERBEE ET DETRUITE

- ■ Implantation possible quel que soit le travail du sol
- □ Implantation après labour uniquement
- ▲ Culture déconseillée
- – Informations insuffisantes
- · Informations firmes

herbicides appliqués

Janvier 1991

Colonnes : SPECIALITES COMMERCIALES – Firmes – doses kg/ha ou l/ha ou g m.a./ha – MATIERES ACTIVES (concentrations % ou g/l) – CHOIX DE LA CULTURE DE PRINTEMPS

céréale d'hiver désherbée avant fin novembre

SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	doses	MATIERES ACTIVES	BLE TENDRE	BLE DUR	ORGE	AVOINE	MAIS	LIN OLEAGINEUX	HARICOT	COLZA	CHOUX	POIS PROTEAGINEUX	FEVEROLE	TOURNESOL	BETTERAVE SUCRIERE	POMME DE TERRE	SORGHO	SOJA	LUZERNE	RAY-GRASS
nombreuses spécialités		2500	chlortoluron 500 g/l	■	□	□	▲	■	□	□	▲	▲	▲	▲	▲	□	■	■	■	■	▲
AUBAINE	Dow-Elanco	5	chlortoluron 500 g/l + isoxaben 19 g/l	■	□	□	▲	■	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	□·	–	▲	▲
CIBRAL	Ciba-Geigy	4	chlortoluron 601 g/l + isoxaben 19 g/l	■	□	□	▲	■	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	□·	–	▲	▲
TRAPEZE	La Quinoléine	5	chlortoluron 49,7 % + triasulfuron 0,3 %	■	□	□	▲	□	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲
ESCURAN	Ciba-Geigy	5	chlortoluron 400 g/l + trifluraline 140 g/l	■	□	□	▲	■	□	□	▲	▲	▲	▲	▲	□	■	■	■	■	▲
TRIBUNIL	Bayer France	4	méthabenzthiazuron 70 %	□	□	▲	▲	□	▲	▲	▲	▲	■	■	□	□	■	■	□·	▲	▲
GLEAN T	Du Pont de Nemours	4	méthabenzthiazuron 70 % + chlorsulfuron 0,5 %	□	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	–	▲	▲	▲	▲	▲	–	–	▲	▲
TRILIXON	Bayer France	4	méthabenzthiazuron 70 % + chlorsulfuron 0,5 %	□	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	–	▲	▲	▲	▲	▲	–	–	▲	▲
EXA	Ciba-Geigy	4	méthabenzthiazuron 69,7 % + triasulfuron 0,4 %	□	▲	▲	▲	□	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲
QUARTZ GT	Rhodiagri-Littorale	3	isoproturon 500 g/l + diflufénicanil 62,5 g/l	■	■	■	□	■	■	■·	□	■·	■	■	■	■	■	■	■	■·	■
IXO 7	Dow-Elanco	4	isoproturon 450 g/l + isoxaben 19 g/l	■	■	■	□	■	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	□·	–	▲	▲
ARADON	Cyanamid	4	isoproturon 37,5 % + pendiméthaline 12,5 %	■	■	■	▲	□	▲	▲	▲	–	■	□	■	▲	■·	–	–	□	▲
REVOX FLO	Procida	5	isoproturon 200 g/l + trifluraline 200 g/l	■·	□·	■·	▲·	□·	■·	▲·	□·	▲·	■·	■·	■·	□·	■·	–	□·	■·	▲·
TRAPAN EC	Cyanamid	4	linuron 125 g/l + pendiméthaline 125 g/l	■	■	■	▲	□	□	▲	▲	–	□	□	■	▲	■	–	–	□	▲
nombreuses spécialités		3600	néburon 60%	□	▲	■	□	■	□	▲	□	–	■	■	■	▲	–	■	■	■	–
PRODIX FLO	Rhodiagri-Littorale	7	néburon 215 g/l + isoproturon 215 g/l	□	□	■	□	■	■	□	□	–	■	■	□	□	■	–	–	■·	–
WINNER	Stauffer	5	néburon 40% + flurochloridone 5%	□	□	□	□	■	▲	□	▲	–	□	▲	■	□	■	–	–	–	–
TREPLIK S	Cyanamid	4	néburon 40% + pendiméthaline 16%	□	▲	□	▲	■	▲	▲	▲	–	■	□	■	▲	■·	–	–	□·	▲
DINOGRANE SP	Sopra	8	chlométoxyfène 25% + néburon 24,75%	▲	▲	■	▲	■	▲	–	▲	–	□	□	■	▲	■	–	–	–	–
FOXTO	Pépro	7,5	néburon 200 g/l + isoproturon 133 g/l + bifénox 133 g/l	□	□	■	□	■	□	■	□	–	■	□	–	–	■	–	–	–	–
CHANDOR	Dow-Elanco	4	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	■	■	■	■	■	■	■·	■	–	■	■	■	▲	–	■	■	■	■·
TERSIPLENE	Sipcam-Phyteurop	4	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	■	■	■	■	■	■	■·	■	–	■	■	■	▲	–	■	■	■	■·
BOCHAMP	R.S.R.	6	trifluraline 125 g/l + néburon 125 g/l + linuron 60 g/l	■	□	■	▲	–	□	□	□	–	■	■	■	▲	■	–	□	–	–
DEFI	Stauffer	5	prosulfocarbe 800 g/l	■	■	■	■	■	□	▲	■	–	■	■	■	□	□	■	■	–	–
CENT 7	Dow-Elanco	1	isoxaben 125 g/l	■	■	■	■	■	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	■·	□·	▲	■·
ZEPHIR	Ciba-Geigy	4	terbutryne 500 g/l	■	■	■	■	■	■	■	■	–	■	■	■	□	■·	–	■	□	▲

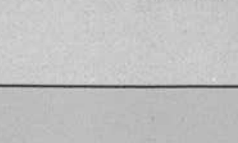
céréale d'hiver désherbée en décembre-janvier

SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	doses	MATIERES ACTIVES	BLE TENDRE	BLE DUR	ORGE	AVOINE	MAIS	LIN OLEAGINEUX	HARICOT	COLZA	CHOUX	POIS PROTEAGINEUX	FEVEROLE	TOURNESOL	BETTERAVE SUCRIERE	POMME DE TERRE	SORGHO	SOJA	LUZERNE	RAY-GRASS
nombreuses spécialités		2500	chlortoluron 500 g/l	□	□	□	▲	■	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	□	–	–	–	▲
nombreuses spécialités		1800	isoproturon 500 g/l	■	□	■	□	■	□	▲	□	–	□	■	■	■	■	■	■	▲	▲
KEOS	Ciba-Geigy	2	isoproturon 66,25% + triasulfuron 0,75%	□	▲	□	▲	□	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲
QUARTZ GT	Rhodiagri-Littorale	2,5	isoproturon 500 g/l + diflufénicanil 62,5 g/l	■	□	■	□	■	□	▲	□	□·	□	□	□	□	■	■	■	▲	▲
SQUAL	Ciba-Geigy	3	isoproturon 43,3% + fluoroglycofène 1,2% + triasulfuron 0,5%	□	▲	□	▲	□	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲
PRODIX FLO	Rhodiagri-Littorale	7	néburon 215 g/l + isoproturon 215 g/l	□	□	□	▲	■	–	–	□	–	□	■	□	▲	–	–	–	–	–
DEFI	Stauffer	5	prosulfocarbe 800 g/l	■	□	■	▲	■	□	▲	■	–	□	□	■	–	□	■	■	–	–
MEGANET	Cyanamid	4	imazaméthabenz 125 g/l + difenzoquat 100 g/l	▲	▲	■	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	□	▲	▲	–	–	–	–
MEGAPLUS	Cyanamid	5	pendiméthaline 200 g/l + imazaméthabenz 125 g/l	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	□	▲	▲	–	▲	▲	–

céréale d'hiver désherbée en février-mars

SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	doses	MATIERES ACTIVES	BLE TENDRE	BLE DUR	ORGE	AVOINE	MAIS	LIN OLEAGINEUX	HARICOT	COLZA	CHOUX	POIS PROTEAGINEUX	FEVEROLE	TOURNESOL	BETTERAVE SUCRIERE	POMME DE TERRE	SORGHO	SOJA	LUZERNE	RAY-GRASS
nombreuses spécialités		*2000*	*chlortoluron 500 g/l*	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	–	▲	▲	▲	▲	□	–	–	–	▲
nombreuses spécialités		*1500*	*isoproturon 500 g/l*	□	▲	□	▲	■	▲	▲	▲	–	□	□	▲	▲	■	–	–	▲	▲
BELGRAN	Sédagri	5	isoproturon 300 g/l + MCPP 146 g/l + ioxynil 62 g/l	□	▲	□	▲	■	▲	▲	▲	–	□	□	▲	▲	■	–	–	▲	▲
CARESINE 2000	B.A.S.F.	7	isoproturon 215 g/l + dichlorprop 215 g/l + bentazone 100 g/l	□	▲	□	▲	■	▲	▲	▲	–	□	□	▲	▲	■	–	–	▲	▲
FAGAL	Ciba-Geigy	5	isoproturon 290 g/l + MCPP 158 g/l + ioxynil 52 g/l	□	▲	□	▲	■	▲	▲	▲	–	□	□	▲	▲	■	–	–	▲	▲
FOXTAR D+	Pépro	5	isoproturon 300 g/l + MCPP-D 145 g/l + bifénox 125 g/l	□	▲	□	▲	■	▲	▲	▲	–	□	□	▲	▲	■	–	–	▲	▲
QUARTZ GT	Rhodiagri-Littorale	2,5	isoproturon 500 g/l + diflufénicanil 62,5 g/l	□	▲	□	▲	□	▲	▲	▲	▲·	□	□	▲	▲	■	■	■	▲	▲
TOLKAN S	Pépro	7	isoproturon 210 g/l + dinoterbe 190 g/l	□	▲	□	▲	■	▲	▲	▲	–	□	□	▲	▲	■	–	–	▲	▲
DOSANEX FL	Sandoz	8	métoxuron 500 g/l	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	–	▲	▲	▲	▲	□	–	–	–	–
TRIBUNIL	Bayer France	4	méthabenzthiazuron 70%	□	□	▲	▲	□	▲	▲	▲	▲	■	■	□	□	■	–	–	▲·	▲·
MEGAPLUS SC	Cyanamid	5	pendiméthaline 200 g/l + imazaméthabenz 125 g/l	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	□	▲	▲	▲	▲	▲	▲
GRASP 60 (2)	Sopra	5	tralkoxydime 60 g/l	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
ILLOXAN CE (2)	Procida	2,5	diclofop-méthyl 360 g/l	■	■	□	□	■	■	–	■	–	■	■	□	–	–	–	–	–	–
PUMA AD (2)	Procida	5	fénoxaprop éthyl 36 g/l + MCPP-P 120 g/l + ioxynil 72 g/l	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·	■·
PUMA S (2)	Procida	1,2	fénoxaprop-P-éthyl 69 g/l	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
ALLIE (1)	Du Pont de Nemours	0,04	metsulfuron-méthyle 20%	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	–	▲	▲	▲	▲	▲	–	–	–	–
CAMEO (1)	Du Pont de Nemours	0,03	tribenuron-méthyle 75 %	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	–	▲	▲	▲	▲	▲	–	–	–	–
GRATIL	Procida	0,04	amidosulfuron 75 %	■	■	■	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
ADRET	Sandoz	0,04	amidosulfuron 75 %	■	■	■	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SATIS	Ciba-Geigy	0,5	triasulfuron 3 % + fluoroglycofène 8 %	□	▲	□	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲
SCOOP (1)	Procida	0,09	**thifensulfuron-méthyle 68,2% + metsulfuron-méthyle 6,8%**	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	–	▲	▲	▲	▲	▲	–	–	–	–
FOXPRO (2)	Pépro	4	bifénox 187 g/l + MCPP 146 g/l + ioxynil 57,5 g/l	□	□	■	■	■	■	–	■	–	□	■	■	–	■	–	–	–	–
FIRST	Rhodiagri-Littorale	1,5	bromoxynil 125 g/l + ioxynil 75 g/l + diflufénicanil 40 g/l	■·	■·	■·	■·	■·	■·	–	■·	–	■·	■·	■·	■·	■·	–	■·	■·	–

(1) Culture possible après labour avec risques : blé tendre
(2) Attention un délai de 4 semaines doit être respecté entre un traitement avec un herbicide non persistant sur la culture accidentée et le semis de la nouvelle culture.

LUTTE CONTRE LES MALADIES

Janvier 1991

FONGICIDES

	Mode et site d'action		Famille chimique	Matière active	g/ha	PIETIN VERSE – Sensibilité aux BENZIMIDAZOLES et THIOPHANATES – Résistante – Normale	Résistante – Lente	Sensible	OIDIUM – Sensibilité aux TRIAZOLES – Sensible	Résistant	Septorioses feuilles	Rouille jaune	Rouille brune	Fusariose épis
SYSTEMIQUES (ou translaminaires)	Inhibiteurs de la synthèse des stérols (IBS)	Groupe I	TRIAZOLES	cyproconazole	80 (100)	+ +	+	++	+++	0	+++	+++	+++	0
				dichlobutrazol	125	+	0	+	+++	0	+	++	++	0
				diniconazole	60	+	0	+	+++	0	+	++	+++	0
				flusilazole	200 (250)	+++	++	+++	+++	0	+++	++	++	0
				flutriafol	125	+	0	+	+++	0	++	++	++	0
				hexaconazole	250	++	+	++	+++	0	+++	+++	+++	0
				propiconazole	125	+	0	+	+++	0	++	++	++	0
				tébuconazole	250	+	0	+	+++	0	+++	+++	+++	++
				triadiméfon	100	+	0	+	+++	0	+	++	+	0
				triadiménol	125	+	0	+	+++	0	+	+++	++	0
			IMIDAZOLE	prochloraze *(a)*	450 (600)	+++	+++	+++	+	0	++	0	0	+
			PIPERAZINE	triforine	285	0	0	0	+	0	0	0	0	0
		Groupe II	MORPHOLINES	fenpropimorphe	750	0	0	0	+++	+++	+	++	++	0
				tridémorphe	562	0	0	0	++	++	0	+	0	0
			PIPERIDINE	fenpropidine	750	0	0	0	+++	+++	(+)	+	+	0
	Inhibiteurs des divisions mitotiques		BENZIMIDAZOLES	carbendazime	200	0	0	+++	0	0	+	0	0	+
				bénomyl	200	0	0	+++	0	0	+	0	0	+
			THIOPHANATE	méthylthiophanate	750	0	0	+++	0	0	+	0	0	+
CONTACTS	Inconnu...		DICARBOXIMIDE	iprodione	750	0	0	0	0	0	+	0	0	0
	Multi-sites		TRIAZINE	anilazine	1920	0	0	0	0	0	+	0	0	0
			PHTALONITRILES	chlorothalonil	1100	0	0	0	0	0	+	0	0	0
			DITHIOCARBAMATES	mancozèbe	3185	0	0	0	0	0	+	0	0	0
				manèbe	3185	0	0	0	0	0	+	0	0	0
			MINERAL	soufre	8000	0	0	0	+	+	0	0	0	0

ACTIVITE

+++	Bonne
++	Moyenne
+	Faible
0	Insuffisante
(+)	à confirmer

(a) seulement translaminaire
(100) Dose pour l'activité piétin-verse

SPECIALITES COMMERCIALES

Blés : Piétin-verse (1) (P), Oïdium (1) (O), Septorioses (S), Rouille Jaune (RJ), Rouille Brune (Rb), Fusariose épis (F)

PRODUITS – FORMULATION – *Firmes* – MATIERES ACTIVES concentration % ou g/l ou g.m.a./ha

Orges : Piétin-verse (1) (P), Rhynchosporiose (Rh), Oïdium (1) (O), Rouille Naine (Rn), Helminthosporiose (H.teres) (H)

Les informations chiffrées dans les cases correspondent aux doses de produit commercial à utiliser dans le cas considéré (kg ou l/ha)

blés / orges

Blés P	O	S	RJ	Rb	F	PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES	Orges P	Rh	O	Rn	H
1,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	PUNCH CS	SC	*Du Pont de N.*	carbendazime 125 g/l +flusilazole 250 g/l	1,2	0,8	0,8	0,8	0,8
3,75	2	2	2	2		TRIUMPH	SC	*Du Pont de N.*	flusilazole 80 g/l + chlorothalonil 200 g/l	3,75	2	2	2	2
1,2	0,8	0,8	0,8	0,8		CAPITAN	EC	*Du Pont de N.*	flusilazole 250 g/l	1,2	0,8	0,8	0,8	0,8
1,33	1	1	1,33	1,33	1	TENOR	EC	*DowElanco*	prochloraze 450 g/l + triadiméfon 100 g/l	1,33	1	1	1,33	1
1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	LIBERO	SC	*Bayer*	tébuconazole 167 g/l + carbendazime 133 g/l	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
2	1,5	2	1,5	1,5	2	SPOT	SC	*Procida*	cyproconazole 53,4 g/l + méthyl thiophanate 300 g/l	2			1,5	
0,66	0,5	0,66	0,5	0,5	0,5	ALTO AMBEL	SC	*Sandoz*	cyproconazole 160 g/l + carbendazime 300 g/l	0,66	0,5	0,5	0,5	
1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	PLANETE R	SC	*Ici Sopra*	hexaconazole 167 g/l + carbendazime 100 g/l	1,5				
1	1	1	1	1	1	TILT C	SC	*Ciba-Geigy*	carbendazime 150 g/l + propiconazole 125 g/l	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	TILT SP	SC	*Ciba-Geigy*	carbend. 75 g/l + propiconazole 62,5 g/l + chlorothal.250 /l	2	2	2	2	2
0,8	1	1	1	1	1	IMPACT RM SOPRA	SC	*Ici-Sopra*	carbendazime 250 g/l + flutriafol 117,5 g/l	0,8	0,8	1	1	
3	3	3	3	3	3	CORBEL TRIPLE	SC	*BASF*	carbend. 65 g/l + chlorothalonil 270 g/l+ fenpropim. 250 g/l	3	3	3	3	
5	5	5	5	5		CORVET FLO	EW	*La Quinoléine*	carbend. 40 g/l + mancozèbe 320 g/l + fenpropim. 150 g/l	5	5	5	5	

Blés P	O	S			F	PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES	Orges P	Rh	O		H
2,4	2	2				SPONSOR	EC	*Schéring*	prochloraze 250 g/l + fenpropidine 250 g/l	2,4	1,8	1,8		1,8
2,4	2	2				TOURNOI	EC	*La Quinoléine*	proch. 250 g/l +fenpropimorphe 145 g/l +fenpropidine 105 g/l	2,4	1,8	1,8		1,8
1,33	1	1			1	SPORTAK 45	EC	*Schéring*	prochloraze 450 g/l	1,33	1	1		1
1,33+4,7	1+3,5	1+3,5			1+3,5	SPORTAK MZ	EC + SC	*Schéring*	prochloraze 450 g/l + mancozèbe 455 g/l	1,33+4,7	1+3,5	1+3,5		1+3,5
1,5	1,5	1,5			1,5	SPORTAK PF	SC	*Schéring*	prochloraze 300 g/l + carbendazime 80 g/l	1,5	1,5	1,5		1,5
10	12,5	12,5				BLEDOR 3 (ou 3 L)	WG (SC)	*R.S.R.*	carbend. 2 % (20 g/l) + manèbe 16 % (160 g/l) + soufre 60 % (50 g/l)	10	12,5	12,5		
10	12,5	12,5				VOLNEBE	WG	*Agrishell*	carbendazime 2 % + manèbe 16 % + soufre 60 %	10		12,5		
2		2				BRAVO PLUS	SC	*Sipcam/Phyteurop*	carbendazime 100 g/l + chlorothalonil 550 g/l	2	2			
2		2				CERECLAIR	SC	*Du Pont de N.*	carbendazime 100 g/l + chorothalonil 550 g/l	2	2			
2		2				PREFONGIL	SC	*Sipcam/Phyteurop*	carbendazime 100 g/l + chlorothalonil 550 g/l	2	2			
3,5	4	4			4	BAVISTINE M	WP	*BASF*	carbendazime 6 + % manèbe 50 %	3,5				
5	5	5				PELTAR FLO	SC	*Procida*	thiophanate-méthyl 150 g/l + manèbe 300 g/l	5	5			
3		3,7				EPIDOR P	WP	*La Quinoléine*	carbendazime 6,7 % + mancozèbe 53,3 %	3	3,7			

Blés P	O		RJ	Rb		PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES	Orges P	Rh	O	Rn	
1,6	2		2	2		CORBEL DUO	SC	*BASF*	carbendazime 125 g/l + fenpropimorphe 375 g/l	1,6	2	2	2	
0,8	1		1	1		BAYLETON TOTAL	WP	*Bayer*	carbendazime 25 % + triadiméfon 12,5 %	0,8	1	1	1	
1	1		1	1		VERTAL	SC	*Agrishell*	carbendazime 250 g/l +triadiménol 125 g/l	1	1	1	1	

Blés P						PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES	Orges P	Rh	O	Rn	H
1+1						ALTO'R	SC + EC	*Sandoz*	cyproconazole 60 g/l + carbend. 250 g/l +pyrazophos 295 g/l	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1
5						ORBLON	SC	*R.S.R.*	carbendazime 50 g/l + pyrazophos 63 g/l + manèbe 400 g/l	5	5	5		5
0,4						BENLATE	WP	*Du Pont de N.*	bénomyl 50 %	0,4				
3,5						CARBENZIP M	WP	*Interphyto*	carbendazime 6 % + manèbe 50 %	3,5				
-						Plusieurs spécialités (a)	SC		carbendazime 200 g/ha	-				
-						Plusieurs spécialités (b)	WG		carbendazime 200 g/ha	-				

(a) carbendazime SC : Bavistine FL, Brior FL, Carbenzip FL, Derroprène L, Dérosal L.
(b) carbendazime WG : Dérosal 80 WG, Derroprène 80 WG, Bavistine DF

	Blés O	S	RJ	Rb	F	PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES		Orges Rh	O	Rn	H
	1	1	1	1	1	HORIZON	EC	*Bayer*	tébuconazole 250 g/l		1	1	1	1
	2	2	2	2		*ALTO MARATHON*	SC	*Sandoz*	cyproconazole 40 g/l + chlorothalonil 375 g/l		2	2	2	
	1	1	1	1		*ARCHER*	EC	*Ciba-Geigy*	propiconazole 125 g/l + fenpropimorphe 375 g/l		1	1	1	1
	1	1	1	1		*PLUTON*	EC	*Du Pont de N.*	flusilazole 160 g/l + fenpropimorphe 375 g/l		1	1	1	1
	1,5	2	2	2		MAGIC	EC	*La Quinoléine*	prochloraze 225 g/l + fenpropimorphe 375 g/l		1,5	1,5	2	1,5
	3	3	3	3		BOSCOR INTER	SC	*La Quinoléine*	fenpropim. 200 g/l + fenpropidine 50 g/l + chlorothal. 300 g/l		3	3	3	
	3	3	3	3		ROCKETT FORT	SE	*BASF*	fenpropim. 188 g/l + tridemorphe 62 g/l + chlorothal. 333 g/l		3	3	3	
	3,75	3	3,75	3,75		CORBEL EPI	SC	*La Quinoléine*	fenpropimorphe 200 g/l + chlorothalonil 333 g/l		3,75	3,75	3,75	
	3	3	3	3		CORBEL FORT	SC	*BASF*	fenpropimorphe 250 g/l + chlorothalonil 300 g/l		3	3	3	
	3,75	3	3,75	3,75		CORBEL STAR	SC	*BASF*	fenpropimorphe 200 g/l + chlorothalonil 333 g/l		3	3,75	3,75	
	2	2	2	2	2	TILT CT	SC	*Ciba-Geigy*	propiconazole 62,5 g/l + chlorothalonil 250 g/l		2	2	2	2
	2,5	2	2,5	2,5	2,5	IMPACT TX SOPRA	SC	*Ici-Sopra*	flutriafol 47 g/l + chlorothalonil 300 g/l		2	2,5	2,5	
		2	2	2		SONATE	SC	*Dow-Elanco*	triadimenol 62,5 g/l + chlorothalonil 350 g/l				2	
	2,5	2,5	2,5	2,5		JUPITER	SE	*Ici-Sopra*	hexaconazole 62,5 g/l + fenpropidine 187,5 g/l					
	1	1,25	1	1		ALTO MAJOR	EC	*Sandoz*	cyproconazole 80 g/l + tridémorphe 350 g/l				1	
	0,8	1	0,8	0,8		ALTO	SL	*Sandoz*	cyproconazole 100 g/l		0,8	0,8	0,8	
	0,8 + 2,15	0,8 + 2,15	0,8 + 2,15	0,8 + 2,15		SPOT Z PEPITE	SL + WG	*Procida*	cyproconazole 100 g/l + mancozèbe 70 %			0,8 + 2,15	0,8 + 2,15	
	2,5	2,5	2,5	2,5		SUMISTAR	SC	*Rhodiagri-Lit.*	diniconazole 30 g/l + iprodione 160 g/l + carbendaz. 80 g/l		2,5	2,5	2,5	2,5
	1	1	1	1		TURBO TR	EC	*Ciba-Geigy*	propiconazole 125 g/l + tridémorphe 350 g/l		1	1	1	1
	1	1	1	1		IMPACT SOPRA	SC	*Ici Sopra*	flutriafol 125 g/l			1	1	
	1	1	1	1		TILT 125	SL	*Ciba-Geigy*	propiconazole 125 g/l		1	1	1	1
	0,25	0,25	0,25	0,25		TILT 500 (FIDIS)	SL	*Ciba-Geigy*	propiconazole 500 g/l		0,25	0,25	0,25	0,25
	0,2	0,2	0,2	0,2		PRACTIS	GL	*Ciba-Geigy*	propiconazole 62,5 %		0,2	0,2	0,2	0,2
	2	2	2	2		SUMIDIONE	SC	*Rhodiagri-Lit.*	diniconazole 30 g/l + iprodione 200 g/l		2	2	2	2
						STARK	EC	*Procida*	flusilazole 200 g/l + pyrazophos 250 g/l		0,8	0,8	0,8	0,8
						FURIO	SC	*Ici-Sopra*	flutriafol 41,7 g/l + carbend. 83,4 g/l + pyrazophos 100 g/l		2,25	3	3	3

	Blés O		RJ	Rb		PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES			Orges O	Rn	
	1		1	1		ONDENE	EC	*Bayer*	triadiménol 125 g/l + tridémorphe 375 g/l			1	1	
	0,5		0,5			ETENDART	EC	*Bayer*	triadiménol 250 g/l			0,5	0,5	
	1		1	1		CORBEL	EC	*La Quino.-BASF*	fenpropimorphe 750 g/l			1	1	
	1		1	1		BOSCOR	SC	*La Quinoléine*	fenpropimorphe 562 g/l + fenpropidine 188 g/l			1	1	
	1		1	1		ROCKETT ULTRA	EC	*BASF*	fenpropimorphe 563 g/l + tridémorphe 187 g/l			1	1	
	0,75		0,75			CALIXINE	EC	*BASF*	tridémorphe 750 g/l			0,75		

	Blés O	S				PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES					
	12,5	12,5				SM 85 SCHERING	SC	*Schéring*	soufre 640 % + manèbe 160 %					
	12,5	12,5				GRANEOR S	WG	*R.S.R.*	soufre 64 % + manèbe 16 %					

			Blés RJ	Rb		PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES				Orges Rn	
			1,2	1,2		MIXOR	EC	*Rhodiagri-Lit.*	diniconazole 50 g/l				1,2	

	Blés O					PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES			Orges O		
	1,5					SAPROL	EC	*Agrishell*	triforine 190 g/l			1,5		
						plusieurs spécialités (a)	SC		soufre 8000 g/ha					
						plusieurs spécialités (b)	WP		soufre 8000 g/ha					

		Blés S		Rb		PRODUITS	FORMULATION	Firmes	MATIERES ACTIVES					
		4				DYRENE	SC	*Bayer*	anilazine 480 g/l					
		7,5				MANEOR	SC	*R.S.R.*	manèbe 435 g/l					
		4,3				BOGRAIN DF	WG	*Sipcam/Phyteurop*	manèbe 75 %					
		1,5				DACONIL 2787 W 75	WP	*Sipcam/Phyteurop*	chlorothalonil 75 %					
						plusieurs spécialités (c)	SC		chlorothalonil 1100 g/ha					
						plusieurs spécialités (d)	SC		mancozèbe 3185 g/ha					
						plusieurs spécialités (e)	WP		mancozèbe 3185 g/ha					
						plusieurs spécialités (f)	WG		mancozèbe 3185 g/ha					

(a) soufre SC : Actiol, Microthiol SP liquide, Sultox SP FL, Solfo liquide 800.
(b) soufre WP : Kumulus S, Microthiol SP, Thiovit microbilles, Solfo Cer, Rhodia Soufre Express, Sultox 80.
(c) chlorothalonil SC : Daconil 500 Flow, Fungistop FL.
(d) mancozèbe SC : Dithane LF, Pennflo.
(e) mancozèbe WP : Dithane M 45, Sandozèbe, Trimanoc bleu, Milcozèbe.
(f) mancozèbe WG : Dithane DG, Sandozèbe Pépite, Trimanoc DG.

Légende des cases : bonne efficacité ; efficacité moyenne ; faible efficacité ; efficacité insuffisante ou non autorisé

(1) Les efficacités des produits commerciaux tiennent compte de l'extension progressive à l'ensemble du territoire français des souches de piétin verse résistantes aux benzimidazoles et des populations d'oïdium résistantes aux triazoles.

Formulations

EC : concentré émulsionnable
EW : émulsion de type aqueux
GL : gel
SC : suspension concentrée
SE : suspo-émulsion
SL : concentré soluble
WP : poudre mouillable
WG : granulés à disperser dans l'eau

PRODUITS ET PRÉCAUTIONS

LE BON PRODUIT

– Sur toutes les cultures et peuplements forestiers visités par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, durant la floraison ou en période de production de miellat,

– En cas de présence exceptionnelle d'abeilles sur des cultures normalement non visitées, comme la vigne ou le maïs,

Utiliser exclusivement les insecticides ou acaricides qui portent sur leur étiquette la mention :



"Emploi autorisé durant la floraison ou au cours des périodes d'exsudation du miellat consécutif aux attaques de pucerons, à condition de respecter les doses, modes d'emploi et précautions fixées dans l'autorisation de vente".

Cette mention est attribuée à un ensemble bien déterminé : culture - application - ravageur - dose.

Les insecticides ou acaricides qui portent cette mention sont des spécialités qui ont satisfait à de nombreux tests d'innocuité à l'égard des abeilles.

L'emploi de tout autre insecticide ou acaricide, quel qu'il soit, est interdit durant la floraison. Ils sont soit présumés, soit reconnus dangereux pour les abeilles. Dans ce dernier cas, ils portent sur leur étiquette la mention "Produit dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs".

En conditions climatiques favorables à une mise à fleur rapide, il est prudent de proscrire les insecticides ou acaricides étiquetés "dangereux pour les abeilles" et d'utiliser de préférence ceux qui portent la mention "emploi autorisé durant la floraison".

Éviter les mélanges de produits (notamment fongicide + insecticide) qui peuvent entraîner un accroissement anormal de la toxicité pour les abeilles.

UN TRAITEMENT SOIGNÉ

- Lorsque des plantes mellifères en fleurs (même des mauvaises herbes) se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

- Respecter scrupuleusement les indications portées sur l'étiquette. Chaque produit est différent et peut porter des mentions particulières.

- Respecter strictement les doses : tout surdosage, même de produits dont l'emploi est autorisé durant la floraison, peut constituer un danger.
Attention aussi aux surdosages "en bandes" dus à des buses défectueuses.

- Traiter en l'absence de vent pour éviter les dérives de produits.

- Traiter de préférence en dehors des heures de butinage, c'est-à-dire tôt le matin ou mieux encore, tard le soir. La puissance des jets de pulvérisation peut à elle seule provoquer la mort d'abeilles se trouvant sur les fleurs au moment du traitement. Les traitements insecticides ou acaricides du matin ou du soir sont d'ailleurs plus efficaces sur les ravageurs et plus sûrs pour l'utilisateur.

En cas de mortalité anormale d'abeilles dans le champ ou à proximité du rucher, prévenir le Service Régional de la Protection des Végétaux. L'apiculteur concerné pourra faire appel aux Services Vétérinaires de la DDAF. Le Ministère de l'Agriculture a en effet mis en place un réseau de surveillance pour recenser et définir avec précision la cause des accidents de rûchers.

D'une manière générale, une bonne concertation entre agriculteurs et apiculteurs évite bien des incidents.

INFORMATIONS DOCUMENTATION

SUR LES ABEILLES ET AUTRES INSECTES POLLINISATEURS

Institut Technique de l'Apiculture
"La Guyonnerie" - 91440 Bures-sur-Yvette - Tél. : (1) 64.46.04.67

INRA - CNRS
Laboratoire de Neurobiologie comparée des invertébrés
"La Guyonnerie" - BP 23 - 91440 Bures-sur-Yvette
Tél. : (1) 69.07.54.75

Intermiel - Association Nationale Interprofessionnelle du Miel
129, bd Saint Germain - 75279 Paris Cedex 06
Tél. : (1) 43.26.90.23

Laboratoire National de Pathologie des petits ruminants et des Abeilles
63, av. des Arènes de Cimiez - 06051 Nice Cedex
Tél. : 93.81.52.82

Syndicat National de l'Apiculture
5, rue de Copenhague - 75008 Paris - Tél. : (1) 45.22.48.42

Syndicat des Producteurs de Miel de France
24, rue Charles de Gaulle - 91400 Orsay - Tél. : (1) 64.46.57.01

Union Nationale de l'Apiculture Française
26, rue des Tournelles - 75004 Paris - Tél. : (1) 48.87.47.15

SUR LES PRODUITS DE PROTECTION DES CULTURES

Service de la Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture
175, rue du Chevaleret - 75646 Paris Cedex 13
Tél. : (1) 45.84.13.13

Association de Coordination Technique Agricole
149, rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
Tél. : (1) 43.46.12.20

ou les délégués régionaux de ces organismes.

Union des Industries de la Protection des Plantes
2, rue Denfert-Rochereau - 92100 Boulogne
Tél. : (1) 46.05.50.52

Cette campagne d'intérêt général est coordonnée par l'Association



1, rue Gambetta - 92100 Boulogne - Tél. : (1) 46.05.05.51



L'ABEILLE ET LES CULTURES

LES ABEILLES SONT INDISPENSABLES A DE NOMBREUSES CULTURES

Elles ne produisent pas que du miel ! En butinant à la recherche du nectar et du pollen, les abeilles assurent la fécondation des fleurs et améliorent ainsi la qualité et la quantité des récoltes.

L'augmentation de rendement attribuée à la pollinisation par les insectes est évaluée à 30 fois la valeur de la production de miel.

Il faut dire que les insectes assurent une part très importante de la pollinisation chez certaines plantes :

Semences de luzernes et de trèfle violet (abeilles sauvages surtout)	100 %
Petits fruits	90 %
Cerises et fraises	80 %
Pommes et semences maraîchères	70 %

Tournesol : l'abeille intervient pour une large part dans la meilleure autofécondation du capitule et permet un gain de plusieurs jours à la récolte.



PLANTES MELLIFÈRES

Plantes productrices de nectar et de pollen, ou plantes qui hébergent des pucerons producteurs de miellat.

LES PLANTES CULTIVÉES SONT AUSSI SOUVENT INDISPENSABLES AUX ABEILLES

70 % de la production française de miel provient des plantes cultivées.

C'est dire combien les apiculteurs et les agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers et même jardiniers amateurs sont complémentaires !

Dans certains cas, ce sont même de véritables "contrats de pollinisation" qui les lient, pour le plus grand intérêt de chacun.

TRAITEMENTS INSECTICIDES OU ACARICIDES ET PROTECTION DES ABEILLES

Les abeilles et autres insectes pollinisateurs sont protégés par la Loi et l'utilisation d'insecticides ou d'acaricides, sur ou à proximité de plantes susceptibles d'être visitées, est très strictement réglementée.

Toute négligence peut causer des mortalités d'abeilles : un préjudice parfois grave pour l'apiculteur et toujours une source de conflits.

Alors, avant tout traitement, pensons aux abeilles.

INSECTES POLLINISATEURS

Insectes qui au cours de leur prise de nourriture se chargent de pollen qu'ils transmettent de fleur en fleur assurant ainsi leur fécondation.
Par exemple :
abeilles, bourdons, andrènes, euglossines, mégachiles...

L'APICULTURE FRANÇAISE

1 450 000 ruches
100 000 apiculteurs
2 500 professionnels et pluri-actifs
15 000 à 40 000 tonnes de miel selon les années.

RÉGLEMENTATION

La protection des abeilles est réglementée par l'arrêté du 25 février 1975 et renforcée par l'arrêté du 5 juillet 1985.

Le grand principe : sur les cultures en fleurs, seuls peuvent être utilisés les insecticides ou acaricides portant la mention :
"Emploi autorisé durant la floraison...". Tous les autres sont interdits.

ARTICLE 8 DE L'ARRÊTÉ DU 25 FÉVRIER 1975
MODIFIÉ PAR L'ARRÊTÉ DU 5 JUILLET 1985

§ 1. En vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, les traitements réalisés au moyen d'insecticides et d'acaricides sont interdits, quels que soient les produits et l'appareil applicateur utilisés, sur toutes les cultures et peuplements forestiers visités par ces insectes durant la période de floraison et pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.

§ 2. Par dérogation à cette disposition, seuls peuvent être utilisés durant ces périodes les insecticides et les acaricides dont l'autorisation de vente porte les mentions suivantes : **"Emploi autorisé durant la floraison ou au cours des périodes d'exsudation du miellat consécutif aux attaques de pucerons, à condition de respecter les doses, modes d'emploi et précautions fixés dans l'autorisation de vente".** Ces mentions particulières doivent figurer sur les emballages.

§ 3. En outre, tous les insecticides et acaricides reconnus dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs doivent porter la mention : **"Produits dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs".**

§ 4. Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

RESPONSABILITÉ

Sur le plan pénal : peines d'amende

En cas de non respect de cette réglementation, la responsabilité pénale de l'utilisateur serait engagée (art. 10 de l'arrêté du 25 février 1975).

Ainsi un agriculteur a-t-il été condamné à une peine d'amende de 8 000 F pour avoir traité ses cultures avec des produits toxiques pour les abeilles à une époque formellement interdite.

Sur le plan civil : dommages-intérêts

La responsabilité civile pèse sur toute personne qui, par sa faute, cause un dommage à autrui (code civil, art. 1382 et suivants).

C'est notamment le cas lorsqu'un traitement est la cause de mortalité d'abeilles. L'utilisateur peut alors être condamné à verser des dommages-intérêts. Ceux-ci peuvent être importants puisqu'ils doivent compenser le préjudice subi.

